



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er février 2016 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA16 13 0001

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 1, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA16 13 0002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA16 13 0003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 2, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Un (1) citoyen fait une intervention. À 19 h 13, la période de questions est terminée.

CA16 13 0004

ACCEPTER, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L'OFFRE DU CONSEIL DE LA VILLE, POUR LA FOURNITURE DE SERVICES 311 LES SOIRS, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre du conseil de la ville, pour la fourniture de services 311, à compter du 15 février 2016, pour les soirs, les fins de semaine et les jours fériés selon les modalités suivantes :

- prises d'appels téléphoniques 311 et des courriels n'ayant pas été attribués à aucun arrondissement du lundi au vendredi, de 17 h à 20 h, les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 17 h;
- service de qualité conforme aux normes de service en matière de service téléphonique, tel que défini dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1167202001

CA16 13 0005

APPROUVER, RENOUELER ET REFUSER LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2018.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, les demandes de reconnaissance des vingt-trois (23) organismes à but non lucratif suivants, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 :

- Action Dignité de Saint-Léonard;
- Jeunes Marins Urbains;
- Club de Boxe Ludus;
- Club de l'âge d'or Arcobaleno;
- Club d'âge d'or les Joviales de Coubertin;
- Club âge d'or Luigi Pirandello;
- Club de l'âge d'or la Molisane;
- Club d'âge d'or parc Hébert;
- Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie-XII;
- Club d'âge d'or Sempre Uniti;
- Club de l'âge d'or Ste-Angèle;
- Club de l'âge d'or San Giuseppe;
- Club de l'âge d'or 2000;
- Club de l'âge d'or Foglie Verde;
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza;
- Club de l'âge d'or Giuseppe-Garibaldi;
- Club de l'âge d'or Risveglio;
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia;
- Club de l'âge d'or parc Coubertin;
- Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.;
- Club d'âge d'or parc Delorme;
- Club de l'âge d'or l'Espérance;
- Cercle du 3^e âge de Ste-Angèle inc.;

pour cette même période, de renouveler les demandes de reconnaissance des dix-sept (17) organismes à but non lucratif suivants :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal;
- Amis du Monde;
- Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion;
- Horizon Carrière - Carrefour Jeunesse-Emploi Viger/Jeanne-Mance;
- Maison de jeunes de Saint-Léonard;
- Maison de la famille de Saint-Léonard;
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.;
- Association des artisans de la sculpture de Saint-Léonard;



- Les amis de la peinture de Saint-Léonard;
- Troupe de théâtre amateur « LA GALÈRE »;
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard;
- C.P.A. St-Léonard inc.;
- Club de pétanque Les carreaux de Saint-Léonard;
- Association de Cheerleading de Saint-Léonard;
- La ligue des cadets de l'air du Canada Québec Escadron 518;
- L'association Québec-France-Montréal-Récollet;
- Gestion Multisports St-Léonard;

et de refuser les demandes de Chorale Opus Novum, de Développement et Paix Groupe Local Saint-Léonard et de Fondation d'arts et de culture Cubanalma.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1151602019

CA16 13 0006

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - RÉFECTION DE TROTTOIRS 2015 - CONTRAT NUMÉRO 102-147 - GROUPE TNT INC. – 6 323,63 \$.

ATTENDU QUE des travaux additionnels ont été réalisés.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 6 323,63 \$ à la compagnie GROUPE TNT INC., pour la réfection de trottoirs 2015, contrat numéro 102-147.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1165910001

CA16 13 0007

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - SERVICES D'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR LA RÉPARATION MINEURE OU LE REMPLACEMENT DE BOÎTIERS DE SERVICE D'EAU AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DES BOÎTIERS DE VANNES DE RUE - CONTRAT NUMÉRO 2015-01 - 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL) – 1 075,01 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 1 075,01 \$ à la compagnie 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL), pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que pour le nettoyage des boîtiers de vannes de rue, contrat numéro 2015-01.

Le 1er février 2016

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1153128009

CA16 13 0008

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE, PLANTATION ET ENTRETIEN DES ARBRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14916 - GROUPE PAYSAGEMENT PLUS INC. – 163 226,02 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie GROUPE PAYSAGEMENT PLUS INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture, plantation et entretien des arbres pour l'arrondissement de Saint-Léonard, pour l'année 2016, appel d'offres numéro 15-14916, au montant total de 163 226,02 \$. Ce contrat prévoit la possibilité d'un renouvellement d'une saison végétative, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1160493001

CA16 13 0009

OCTROI DE CONTRAT - SERVICE D'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS DANS CERTAINS PARCS - APPEL D'OFFRES 15-14861 - TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.) – 28 074,60 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.), le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service d'entretien des terrains sportifs dans certains parcs, appel d'offres numéro 15-14861, pour une saison d'exploitation, au montant total de 28 074,60 \$. Ce contrat prévoit la possibilité d'un renouvellement d'une autre saison d'exploitation, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1150493005



CA16 13 0010

OCTROI DE CONTRAT - SERVICE DE NETTOYAGE ET DE TONTE DE GAZON - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14855 - LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. – 136 862,11 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de nettoyage et de tonte de gazon, appel d'offres numéro 15-14855, pour une durée d'une saison végétative, au montant total de 136 862,11 \$. Ce contrat prévoit la possibilité d'un renouvellement d'une saison végétative, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1160493002

CA16 13 0011

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSEILLER EN INFORMATIQUE - CONTRAT NUMÉRO SP-101 - EDOLOGIC INC. – 48 289,50 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie EDOLOGIC INC., le seul soumissionnaire conforme, pour les services professionnels d'un conseiller en informatique, contrat numéro SP-101, au montant total de 48 289,50 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1167164001

CA16 13 0012

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 20 722 \$ À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD POUR LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ AUX PUCES DU CITOYEN, LES CAMPS DE JOUR, LA SURVEILLANCE LORS DU PATINAGE LIBRE ET LA GESTION DES ARBITRES, DES MARQUEURS ET DES REGISTRAIRES POUR LES PARTIES DE HOCKEY RÉGIONALES, POUR L'ANNÉE 2016.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 20 722 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour les activités de marché aux puces du citoyen, les camps de jour, la surveillance lors du patinage libre et la gestion des arbitres, des marqueurs et des registraires pour les parties de hockey régionales, pour l'année 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1151602018

CA16 13 0013

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - CONTRATS DE DÉNEIGEMENT NUMÉROS 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 ET 2013-08 (APPEL D'OFFRES NUMÉRO 13-12914) - DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.), R. RACICOT LTEE ET LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE - 472 132 \$.

ATTENDU les précipitations de neige abondantes reçues à la fin du mois de décembre 2015;

ATTENDU QUE les montants prévus pour le déneigement de l'année 2015 sont épuisés.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 472 132 \$ aux compagnies DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.), R. RACICOT LTEE et LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE, pour les contrats de déneigement numéros 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 et 2013-08 (appel d'offres numéro 13-12914).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1163693001

CA16 13 0014

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE - CONTRAT NUMÉRO 2014-01 - TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC. - 20 407 \$.

ATTENDU QUE les montants prévus pour le déneigement de l'année 2015 sont épuisés.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 20 407 \$ à la compagnie TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC., pour la location de camions pour le transport de la neige, contrat numéro 2014-01.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1163693002

CA16 13 0015

APPROUVER LES TROIS (3) CONVENTIONS INTERVENUES AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LEONARDO DA VINCI SOIT LES CONVENTIONS D'UTILISATION ET DE GESTION DU BOULODROME, D'UTILISATION DU THÉÂTRE MIRELLA ET LINO SAPUTO, AINSI QUE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2020 – 269 854,49 \$ ANNUELLEMENT, PLUS LES TAXES SCOLAIRES ET FONCIÈRES APPLICABLES.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver les trois (3) conventions avec le Centre communautaire Leonardo da Vinci soit les conventions d'utilisation et de gestion du boulodrome, d'utilisation du théâtre Mirella et Lino Saputo, ainsi que la convention de partenariat pour la programmation d'activités de conditionnement physique, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour un montant maximal de 269 854,49 \$ annuellement, plus les taxes scolaires et foncières applicables.

De plus, il est résolu d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1151602020

CA16 13 0016

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2015.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1150512033

CA16 13 0017

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1164821001

CA16 13 0018

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1887-21 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DANS LES LIMITES DE LA VILLE (1887) AFIN DE PERMETTRE LA CIRCULATION D'UN VÉHICULE ROUTIER DANS UN PARC.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1887-21 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887) afin de permettre la circulation d'un véhicule routier dans un parc.

40.01 1163022004

CA16 13 0019

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2221.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue les 21 et 22 décembre 2015, sur le règlement numéro 2221 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 4 635 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1153022017



CA16 13 0020

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2222.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue les 21 et 22 décembre 2015, sur le règlement numéro 2222 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 1 070 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1153022018

CA16 13 0021

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 5505, BOULEVARD DES GRANDES-PRAIRIES - LOT NUMÉRO 1 331 939 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 janvier 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de modification au Règlement de zonage numéro 1886 concernant le bâtiment situé au 5505, boulevard des Grandes-Prairies, lot numéro 1 331 939 du cadastre du Québec, dans la zone I08-12, afin de permettre le réaménagement des aires de chargement du bâtiment industriel existant, situé sur un lot d'angle, et il est résolu d'entreprendre les procédures pour modifier le Règlement de zonage numéro 1886 afin de rendre applicables aux cours latérales adjacentes à une voie publique, les dispositions de l'article 9.49 de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1164871001

CA16 13 0022

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 7600, BOULEVARD VIAU - LOTS NUMÉROS 4 885 751 ET 4 951 001 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 janvier 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter la demande de modification au Règlement de zonage numéro 1886 concernant le bâtiment situé au 7600, boulevard Viau, lots numéros 4 885 751 et 4 951 001 du cadastre du Québec, dans la zone C04-08, afin de modifier la méthode de calcul de la superficie d'affichage d'une enseigne supplémentaire détachée, et il est résolu d'entreprendre les procédures pour modifier le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assujettir une enseigne supplémentaire détachée au calcul de la superficie d'affichage prescrit à l'article 9.74.1 b) de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1165909001

CA16 13 0023

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL SITUÉ AU 5410, RUE DE BERNIÈRES - LOT NUMÉRO 1 332 110 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 2 décembre 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-24 visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 5410, rue de Bernières, lot numéro 1 332 110 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1154871012



CA16 13 0024

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8730, RUE MARJOLAINE - LOT NUMÉRO 1 332 071 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 2 décembre 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-23 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8730, rue Marjolaine, lot numéro 1 332 071 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1154871010

CA16 13 0025

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - CONSTRUCTION D'UNE MARQUISE EN FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX SITUÉ AUX 7600 À 7606, BOULEVARD PROVENCHER - LOT NUMÉRO 1 121 992 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 janvier 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-16 visant la construction d'une marquise en façade du bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 7600 à 7606, boulevard Provencher, lot numéro 1 121 992 du cadastre du Québec, dans la zone H04-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1154871013

CA16 13 0026

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AFFICHAGE SUR UNE STRUCTURE SUR POTEAU - 9400-9500, BOULEVARD LACORDAIRE - LOTS NUMÉROS 5 322 204, 5 322 205, 5 322 206 ET 1 332 010 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 janvier 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-01 visant l'installation d'enseignes commerciales détachées et de panneaux-réclames pour le projet « Faubourg Lacordaire » situé aux 9400 à 9500, boulevard Lacordaire, lots numéros 5 322 204, 5 322 205, 5 322 206 et 1 332 010 du cadastre du Québec, dans la zone C08-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1155909003

CA16 13 0027

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2015-05/H10-29 - 5555, RUE DES ARTISANS - LOT NUMÉRO 1 333 862 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 octobre 2015;

ATTENDU QUE cette résolution est identique au second projet de résolution adopté lors de la séance du 7 décembre 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), une résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-05/H10-29 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment en cour arrière dérogeant aux dispositions des articles 9.14.6 c), 6.1.2.1 11°a) et 8.4 a) du Règlement de zonage numéro 1886 sur le lot numéro 1 333 862 du cadastre du Québec.

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique sur le lot numéro 1 333 862 du cadastre du Québec, tel que représenté sur le plan de localisation de l'annexe A.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement de zonage numéro 1886 applicable au territoire visé à l'article 1, est autorisée la construction d'un agrandissement au bâtiment résidentiel tel qu'il est montré sur les plans de l'annexe B.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9.14.6 c), 6.1.2.1 11°a) et 8.4 a) du Règlement de zonage numéro 1886.

Le 1er février 2016



SECTION III CONDITIONS

3. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
4. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

Annexe A

Plan de localisation préparé par Louis-Philippe-Fouquette, arpenteur-géomètre, minute 4863.

Annexe B

Plans préparés par « Dessi Technika », datés du 26 mai 2013 et portant les numéros de pages suivantes : A-1/3, A-2/3 et A-3/3 - Estampillés URBA 30 SEP'15 10:21 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1154871005

CA16 13 0028

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2016.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Mario Battista comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de mars, avril, mai et juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1163022001

CA16 13 0029

NOMINATION DE CINQ (5) MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De nommer les cinq (5) membres du comité consultatif d'urbanisme ci-après énumérés, de la façon suivante :

- monsieur Dominic Perri, président, rétroactivement au 27 novembre 2015 jusqu'au 3 novembre 2017;
- madame Chaima Ben Hadj et messieurs Joe Di Nunzio, Pasquale Sauro et Gaëtan Lafrance, pour une période de deux (2) ans, soit du 2 février 2016 au 1^{er} février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1167190001

CA16 13 0030

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - NOMINATION DE MADAME LILI-ANNE TREMBLAY À TITRE DE REPRÉSENTANTE ÉLUE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL EST-DE-L'ÎLE, NOUVEL ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Lili-Anne Tremblay à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement économique local et régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.03 1163022005

CA16 13 0031

NOMINATION DE MADAME PATRICIA R. LATTANZIO À TITRE DE MEMBRE DE CERTAINES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De nommer madame Patricia R. Lattanzio à titre de membre des commissions permanentes du conseil d'arrondissement suivantes :

- Commission permanente des travaux publics, de l'environnement et des transports;
- Commission permanente de la sécurité publique et de la circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.04 1163022006



CA16 13 0032

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2015.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1153269009

CA16 13 0033

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 13 JANVIER 2016.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1167190002

CA16 13 0034

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - NOVEMBRE 2015.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1150539012

CA16 13 0035

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - DÉCEMBRE 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1160539001

CA16 13 0036

MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU CANADA D'INTERVENIR RAPIDEMENT POUR ÉLIMINER LES GRAS TRANS.

ATTENDU QUE les recherches cliniques ont déterminé que la consommation de gras trans augmente considérablement le risque de maladie cardiaque et le diabète et que, selon les autorités de santé publique, la consommation de gras trans est responsable de milliers de décès prématurés chaque année à travers le Canada;

ATTENDU QUE Santé Canada exige que le contenu en gras trans des aliments soit divulgué sur les étiquettes nutritionnelles, et que cette exigence a mené de nombreux consommateurs à opter pour des choix plus sains et a convaincu des chaînes de restauration rapide et des fabricants de produits alimentaires à substituer des ingrédients sains aux gras trans;

ATTENDU QUE le précédent gouvernement fédéral a rejeté les demandes des professionnels de la santé d'interdire les gras trans non naturels et a plutôt demandé à l'industrie alimentaire et de la restauration rapide de réduire volontairement la teneur en gras trans de leurs aliments;

ATTENDU QUE les huiles partiellement hydrogénées se retrouvent encore fréquemment dans les biscuits, pâtisseries, glaçage, certaines margarines, maïs soufflé à cuisson au micro-ondes, préparation pour crêpes, craquelins, crème à café et autres produits;

ATTENDU QUE malgré une plus grande sensibilisation des consommateurs, l'approche volontaire n'a pas permis d'éliminer complètement les problèmes de santé associés à la consommation de gras trans;

ATTENDU QU'aux États-Unis, la Food and Drug Administration (FDA) a déterminé que la consommation de gras trans, peu importe le niveau, n'est pas reconnue comme prudente et a décrété, en juin dernier, une période de transition de trois ans à la suite de laquelle les gras trans doivent être éliminés complètement de tous les produits offerts aux consommateurs;

ATTENDU QUE la lettre de mandat présentée par le premier ministre à la ministre de la Santé encourage notamment le ministère à mettre en place des règlements similaires à ceux des États-Unis pour éliminer les gras trans;

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio
Monsieur Michel Bissonnet, Madame Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard soutienne les intentions du gouvernement du Canada pour l'élimination des gras trans non naturels et encourage Santé



Canada à émettre rapidement des règlements qui mèneront ultimement à l'élimination complète des gras trans non naturels dans les produits alimentaires canadiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

65.01 1163022007

CA16 13 0037

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Qu'à 19 h 37, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2016.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 1er février 2016